

## BUDGET...

## CONTACTS...

➤ Budget global  
mensuel

➤ Adresses  
utiles

### REVENUS

Salaire	_____ €
IJ	_____ €
AAH	_____ €
Chômage	_____ €
A F	_____ €
RSA socle	_____ €
RSA majoré	_____ €
RSA d'activité	_____ €
APL	_____ €
PA	_____ €
Autres	_____ €

### CHARGES FIXES

Loyer	_____ €
Charges locatives	_____ €
Electricité et gaz	_____ €
Eau	_____ €
Téléphone	_____ €
Assurance locative	_____ €
Assurance véhicule	_____ €
Mutuelle	_____ €
Taxe Habitation	_____ €
I R	_____ €
Redevance audio	_____ €
Autres	_____ €

**TOTAL** \_\_\_\_\_ €

### CHARGES VARIABLES

Alimentation	_____ €
Habillement	_____ €
Frais de véhicule	_____ €
Frais de transport	_____ €
Achat matériel	_____ €
Crédit en cours	_____ €
Loisirs	_____ €
Autres	_____ €

**TOTAL** \_\_\_\_\_ €

**TOTAL** \_\_\_\_\_ €

**TOTAL** \_\_\_\_\_ €

### Lexique

- IJ : Indemnités journalières
- AAH : Allocation Adulte Handicapé
- AF : Allocations Familiales
- APL : Aide Personnalisée au Logement
- PA : Pension Alimentaire
- I R : Impôts sur le Revenu
- RSA : Revenu de Solidarité Active

### Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine et Loire

Communauté d'Agglomération du Choletais  
88 rue du Paradis - 49300 Cholet  
Tél. 02 41 81 89 40  
contact@adil49.com  
www.adil49.org

Permanence tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, sans rendez-vous et de 13 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous.

Permanence téléphonique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 13 h 00.

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

44 rue du Paradis  
BP 32175 - 49321 Cholet cedex  
Tél. 0820 25 49 20  
www.cholet.caf.fr

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h 00 sans interruption.

### Le Service Espace Jeunes

58-60 rue Saint Bonaventure  
BP 32135 - 49321 Cholet cedex  
Tél. 02 72 77 23 61  
espace-jeune@ville-cholet.fr

Dispose de listes actualisées de logements proposés par des particuliers. Des listes sont également consultables au Domaine Universitaire du Choletais et auprès du Service Logement du CROUS d'Angers.

### Sèvre Loire Habitat

34 rue de St Christophe  
CS 32144 - 49321 Cholet cedex  
Tél. 02 41 75 25 25

Tous ces documents sont disponibles sur le site  
[www.slh-habitat.fr](http://www.slh-habitat.fr)

Préparer  
son entrée

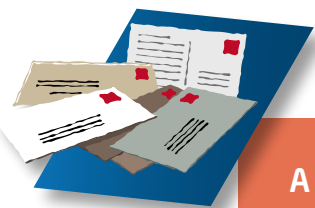


Document non contractuel - Direction Communication SLH - juillet 2016 - Crédit photos : Fotolia

**slh**  
Sèvre Loire Habitat  
L'HABITAT À DIMENSION HUMAINE

## DÉPENSES...

### Les dépenses liées au logement



	A l'entrée	A la sortie
<b>Dépôt de garantie</b>	OUI 1 mois maximum	Récupérable à la sortie 2 mois après la fin du contrat
<b>Loyer</b>	Terme à échoir* dans le privé Terme échu* dans le public	—
<b>Charges</b>	OUI	Régularisation à la sortie
<b>Frais d'agence</b>	OUI si recherche par agence	—
<b>Ouverture compteurs</b> (eau, gaz, électricité)	OUI	A résilier à la sortie
<b>Assurance</b>	OUI (obligatoire)	A résilier à la sortie

## DÉMARCHES...

### Le dépôt de garantie = 1 mois

Il est restitué dans les deux mois suivant la fin du contrat sauf cas particuliers.

### Le loyer



**Attention à la notion "loyer avec charges" !** Cela ne veut pas forcément dire que l'eau et/ou le chauffage sont compris dans le loyer.

### Les charges

Elle sont facturées avec le loyer et couvrent :

- ▶ Les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble
- ▶ Les services collectifs proposés dans celui-ci
- ▶ Certaines taxes locatives

### Ouverture des compteurs

Le jour de l'état des lieux entrant :

- ▶ Relever le compteur de l'appartement
- ▶ Contacter le distributeur d'énergie choisi

### Assurance

**Elle est obligatoire !** L'assurance Multirisque



Habitation (MRH) permet de couvrir :

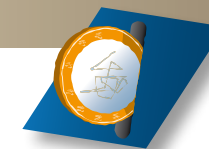
- ▶ Les risques du logement et du bâtiment
- ▶ Les risques des occupants du logement
- ▶ Elle garantit la responsabilité civile familiale

L'assurance doit être renouvelée tous les ans à la date anniversaire du contrat. Le défaut d'assurance peut être une cause de résiliation du contrat de location.



## CHARGES...

### Calcul du coût mensuel d'un logement



Loyer	_____ €
+ Charges locatives	_____ €
+ Electricité et gaz	_____ €
+ Eau (si non comprise dans les charges)	_____ €
+ Assurances locatives (1/12 <sup>ème</sup> )	_____ €
+ Redevance audiovisuelle (1/12 <sup>ème</sup> )	_____ €
+ Taxe habitation (1/12 <sup>ème</sup> )	_____ €

**TOTAL** \_\_\_\_\_ €



De ce montant, il faudra éventuellement déduire un droit à l'aide au logement.

Ce résultat permettra d'orienter la recherche vers un logement adapté au budget.



\* Terme à Échoir : le mois à venir

\* Terme Échu : le mois écoulé